fonds D’INNOVATION stratégique

Subventions pour Cultiver

### Résultats du Fonds d’innovation stratégique

* Des individus, groupes et organismes artistiques variés disposent de ressources et d’occasions pour acquérir de nouvelles compétences, connaissances et capacités d’innovation.
* Des individus, groupes et organismes artistiques variés s’adaptent à des façons nouvelles et innovantes de travailler.
* Des individus, groupes et organismes artistiques variés tirent profit de la pensée stratégique et de la technologie numérique pour développer des façons nouvelles et innovantes de travailler.
* Le renforcement des capacités numériques de groupes et d’organismes artistiques qui servent des communautés autochtones, du Nord, de langue officielle en situation minoritaire et historiquement mal desservies et marginalisées est soutenu.

### Aperçu

Le [Fonds d’innovation stratégique](https://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/fonds-d-innovation-strategique) est une initiative d’une durée de 5 ans qui vise à renforcer et à transformer le secteur artistique. Il soutient des projets de reconstruction et de transformation ainsi que des partenariats qui contribueront à accroître la résilience, la durabilité, la connectivité, l’accessibilité et l’équité du secteur des arts.

Le Fonds comprend trois composantes clés, qui vous aideront à **semer**, à **cultiver** et à **accroître** vos idées :

* Semer fournit des fonds de démarrage pour des activités d’innovation à petite échelle qui explorent et développent les capacités, les partenariats et les idées novatrices prometteuses.
* Cultiver fournit des fonds pour la mise en œuvre de projets pilotes ou prototypiques novateurs qui abordent des problèmes systémiques et profiteront au secteur artistique en général.
* Accroître fournit un soutien pluriannuel de quelques initiatives collaboratives à long terme, qui proposent des solutions durables à des enjeux sectoriels ou transsectoriels, et qui démontrent un grand potentiel de déploiement et de retombées à l’échelle régionale, nationale ou internationale.

Ces composantes s’adressent aux individus, aux groupes et aux organismes du Canada qui sont à différents points dans leur cheminement vers l’innovation (de l’acquisition de compétences à l’exploration, la conception ou la mise en œuvre de projets). Le Fonds soutient tant des activités de petite envergure prévues à court terme que des initiatives complexes à long terme.

**Les présentes lignes directrices s’appliquent à la composante Cultiver** du Fonds, dont les subventions sont destinées à la mise en œuvre de projets pilotes ou prototypiques novateurs qui abordent des problèmes systémiques et profiteront au secteur artistique en général.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande,](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire) c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous identifiez comme :

* un candidat sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale
* étant des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

### Type de subvention – [projet](https://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** –Jusqu’à concurrence de 250 000 $

### Limites pour les demandes

* Vous pouvez présenter deux demandes par année à cette composante (du 1er janvier au 31 décembre) pour des projets distincts avec des activités différentes.

### Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) avant de soumettre une demande. Veuillez noter que la validation du profil peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.

### Candidats – Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats admissibles à cette composante sont notamment :

* les artistes et les professionnels des arts
* les rassembleurs culturels
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les artistes, professionnels des milieux artistique et culturel, passeurs culturels, groupes, collectifs, ainsi que les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base **peuvent** présenter une demande à cette initiative.

Du financement ciblé sera disponible afin d’assurer un soutien équitable pour les candidats qui se sont auto-identifiés, dans le portail du Conseil des arts en cochant les cases réservées aux groupes prioritaires identifiés (candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire, et des communautés autochtones).

### En plus des groupes prioritaires désignés par le Conseil, nous encourageons les demandes de jeunes (de 18 à 35 ans), d’autres communautés mal desservies et marginalisées, notamment les communautés 2ELGBTQI+ et de genre divers, les femmes et les artistes à l'intersection d’identités multiples.

### Activités – Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Cette composante apporte un soutien aux projets d’innovation axés sur l’avenir qui répondent à certains enjeux systémiques du secteur artistique. Ces projets doivent avoir pour but d’optimiser la résilience, la durabilité, l’équité, l’accessibilité, l’empreinte écologique, la vitalité et la connectivité du secteur artistique.

Cette composante est réservée aux projets collaboratifs menés en partenariat avec un ou plusieurs autres organismes, collectifs ou groupes d’artistes. Les partenaires doivent participer activement à la gouvernance et au processus décisionnel du projet. Pour qu’un projet soit admissible, les candidats doivent démontrer que les retombées potentielles du projet ne profiteraient pas seulement à un individu, à un groupe ou à un organisme, mais pourraient aussi bénéficier au secteur artistique ou à une communauté ciblée. Les partenariats ne se limitent pas au milieu artistique; nous encourageons en fait les collaborations avec d’autres secteurs, où les investissements et les bénéfices seraient partagés.

Les projets proposés doivent explorer une solution concrète à un problème clairement identifié qui est de nature systémique et qui touche le secteur artistique. Cette composante appuie toutes les phases de développement et de mise en œuvre. Pour être admissibles, les projets doivent inclure une phase de pilotage, de prototypage, de tests ou de mise à l’essai qui est clairement expliquée dans la demande de subvention.

Les projets doivent correspondre à une, deux ou trois des thématiques stratégiques fondamentales suivantes :

* Améliorer la résilience et la durabilité du secteur artistique, y compris les nouveaux modèles d'affaires et de revenus
* Faire progresser la justice sociale, l’équité, la diversité et l’inclusion du secteur artistique
* Améliorer l’accessibilité des arts et de la culture pour les personnes sourdes ou handicapées
* Décoloniser le secteur artistique
* Créer un secteur artistique plus vert
* Stimuler la transformation numérique du secteur des arts
* Améliorer la santé, le bien-être et la sécurité financière des artistes et des professionnels des arts
* Établir des réseaux et des partenariats afin de consolider l’écosystème artistique et d’optimiser le rôle des arts dans la société
* Amplifier les bienfaits des arts pour stimuler la vitalité des communautés.

**Activités non admissibles**

* Activités de fonctionnement régulières et récurrentes.

Les projets qui portent principalement sur le perfectionnement artistique professionnel, sur la création et la présentation de festivals, de symposiums, de congrès et d’événements semblables, ou sur la création, la production, la programmation et la présentation d’œuvres artistiques doivent être présentés au titre des programmes de financement réguliers du Conseil. Les coûts liés à une formation artistique professionnelle, à la création de contenu, à la création artistique et à la production médiatique sont sujets à des limites (énoncées ci-dessous) et doivent être justifiés et pertinents au déroulement du projet.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités se déroulant avant la date limite, financées par un autre programme du Conseil des arts ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

### Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

### Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?

Jusqu’à 100 % des coûts admissibles.

Toutes les dépenses **directement liées** aux activités du projet proposé sont admissibles, y compris, mais sans s’y limiter :

* honoraires et cachets d’artistes, d’experts, de formateurs, d’animateurs, de gestionnaires de projet, de consultants, d’aînés et de leaders communautaires affectés directement à la réalisation de l’initiative
* frais de déplacement et d’hébergement, indemnités quotidiennes
* frais de licences de logiciels
* frais de location d’équipements
* coûts associés à une recherche (ex. : achat d’ensembles de données et mesure des retombées)
* frais liés à l’accessibilité (ex. : interprétation en langue des signes, sous-titrage et description audio)
* frais associés à la diffusion de connaissances et de résultats à la communauté;

tous frais directement liés à la réalisation du projet (justification requise).

Les dépenses suivantes sont également admissibles (certaines limites s’appliquent), si elles sont justifiées et pertinentes au déroulement du projet :

* les frais d’administration ne peuvent dépasser 15 % de la subvention totale accordée
* l’achat d’équipement et de logiciels ne peut dépasser 15 % de la subvention totale accordée. Pour en savoir plus au sujet des [dépenses en immobilisations](https://conseildesarts.ca/glossaire/depenses-en-immobilisations), consultez notre glossaire.

les coûts et les frais liés à une formation artistique professionnelle, à la création de contenu, à la création artistique et à la production médiatique ne peuvent dépasser 20 % de la subvention totale accordée.

### Dépenses non admissibles

Toutes les dépenses qui **ne sont pas directement liées à la réalisation du projet proposé** ne sont pas admissibles. En voici des exemples (liste non exhaustive) :

* les dépenses de fonctionnement courantes
* le salaire de personnel permanent
* la réduction des déficits
* l’achat de meubles ou de fournitures de bureau
* les dépenses liées à la rénovation ou à la construction d’un bâtiment
* les dépenses engagées avant la date limite de soumission de la demande
* les dépenses pour lesquelles du financement a déjà été accordé par le Conseil des arts.

### Évaluation – Comment se prennent les décisions?

Si votre demande est admissible, elle sera évaluée par un comité intersectoriel possédant une expertise pertinente. Votre demande doit obtenir la note minimale **dans chaque catégorie** pour être considérée pour une subvention.

Les demandes seront évaluées en s’appuyant sur les critères pondérés suivants :

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Le projet vise des résultats concrets et anticipe des retombées significatives
* Le projet profite à plus d’un artiste ou organisme et, idéalement, à une communauté entière ou au secteur des arts
* Le projet comprend un plan approprié et pertinent pour la diffusion des connaissances et des résultats à la communauté.

**Pertinence 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Le projet énonce clairement les défis ou les opportunités sectorielles
* Les objectifs du projet correspondent aux objectifs stratégiques fondamentaux du Fonds
* Les activités proposées sont pertinentes, adéquates et correspondent aux objectifs du projet
* Le ou les partenaires participants sont pertinents et l’appairage est approprié.

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Le candidat principal, le ou les partenaires et l’équipe de réalisation ont l’expertise et l’expérience nécessaires pour mener le projet à bien
* Le budget est raisonnable et le plan de travail est réaliste et cohérent avec les objectifs du projet
* La gouvernance mise en place pour mener à bien l'initiative est efficace, avec un ou des partenaires et collaborateurs alignés et complémentaires.

**Accessibilité, équité, diversité, justice sociale et décolonisation (si cela s'applique au projet)**

Si votre projet proposé aborde les défis et les lacunes liés à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale et la décolonisation, vous devez démontrer que :

* les protocoles culturels appropriés de la ou des communautés concernées sont respectées
* vous bénéficiez de la participation active, de la collaboration, de l'implication et de l'autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet.

Si votre réponse à ce critère est insatisfaisante, votre demande pourrait être jugée non retenue.

### Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Requis – Au moment de préparer votre demande, vous devez fournir :

* la description de votre projet et de ce que vous tentez d’accomplir
* la description des bénéficiaires potentiels
* la description de l’expérience antérieure pertinente, le cas échéant
* une liste du ou des partenaire(s) participant(s)
* une ou plusieurs lettre(s) confirmant l’engagement du ou des partenaire(s)
* un budget complet annoté, accompagné d’annexes et d’une liste des membres de l’équipe confirmés
* un plan de travail détaillé, y compris un échéancier.

Facultatif – Vous pouvez également soumettre des documents pertinents à la compréhension du projet, dont des sommaires d’études ou de recherches pertinentes.

### Remarque : Les lettres de confirmation d’engagement et la documentation d’appui, dans l’ensemble, ne doivent pas dépasser 10 pages.

### Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Si votre demande est retenue, votre réponse à la question 1.6 du formulaire de demande (Brève description de l'initiative proposée) sera incluse dans l’annonce publique des résultats que publiera le Conseil.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

### Coordonnées

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils supplémentaires, contactez fondsinnovation@conseildesarts.ca avant de soumettre votre demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## Description de la demande de subvention

1. Nom de la subvention. \* (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la demande. (environ 10 mots)
2. Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATE. \* (environ 25 mots)

Par exemple : « Pour compléter le projet XXX du jour/mois au jour/mois ».

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. Date de début du projet \*

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. Date de fin du projet \*
2. Brève description du projet proposé \* (environ 100 mots)

Si votre demande est retenue, votre réponse à la présente question figurera dans l’annonce publique des résultats que publiera le Conseil.

1. Contexte \* (environ 250 mots)

Décrivez brièvement le contexte dans lequel vous – le candidat principal – et votre ou vos partenaires travaillez, et expliquez en quoi ce contexte vous a mené à entreprendre le projet proposé.

1. Objectifs du projet \* (environ 250 mots)

Quels sont les principaux objectifs de votre projet? En quoi correspondent-ils aux thématiques stratégiques fondamentales du fonds (ex. : améliorer la résilience, la durabilité, l’équité, l’accessibilité, l’empreinte écologique, la vitalité ou la connectivité du secteur des arts)?

1. Enjeux sectoriels \* (environ 250 mots)

Quels sont les enjeux systémiques ou les difficultés, lacunes ou occasions sectorielles que vise votre projet?

1. Quelles recherches, analyses ou autoréflexions vous ont permis de définir cet enjeu ou cette occasion? \* (environ 250 mots)
2. Mesure des retombées anticipées \* (environ 250 mots)

Quelles retombées anticipez-vous pour votre projet? Comment comptez-vous les mesurer?

1. Bénéficiaires du projet \*(environ 100 mots)

À qui profirera le projet (artistes, organismes artistiques, secteur des arts, communauté au sens large)?

1. Décrivez brièvement votre plan de travail et votre échéancier. \* (environ 250 mots)

Indiquez les principales étapes et leur date de fin.

1. Comment allez-vous partager les résultats de votre projet? \* (environ 100 mots)
2. Expertise et capacité \* (environ 250 mots)

Décrivez l’expérience et l’expertise qui vous aidera, vous – le candidat principal – et votre ou vos partenaires, à mener ce projet à bien. Fournissez les précisions nécessaires (parcours, mandat, taille de l’équipe, capacités, etc.). En quoi les partenariats établis sont-ils pertinents au projet? Pour être admissible, un projet doit compter au moins un partenaire confirmé.

1. Autres groupes ou organismes partenaires \*

Inscrivez, dans la grille ci-dessous, les coordonnées d’un maximum de dix autres groupes ou organismes ayant **confirmé** leur participation au projet.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du groupe ou de l’organisme | Site web | Municipalité | Code postal |
|  |  |  |  |

1. Gouvernance du projet (environ 100 mots)

Décrivez la structure de gouvernance qui assurera l’efficacité des mécanismes de prise de décisions et de reddition de comptes entre les partenaires de l’initiative.

1. Si votre activité proposée porte sur les défis ou les lacunes liés à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale, la décolonisation, veuillez décrire votre relation avec ces défis ou ces communautés. Comment allez-vous vous assurer que les protocoles culturels appropriés sont respectés? Comment allez-vous vous assurer de la participation active, de la collaboration, de l'implication et de l'autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet? (environ 250 mots)
2. Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités. (environ 100 mots)
3. Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici. (environ 100 mots)

Donnez uniquement ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

## Type d’activité

1. Correspondance avec les thématiques stratégiques fondamentales du fonds \*

Cochez les principaux thèmes dont traite le projet (maximum de trois thèmes) :

* Améliorer la résilience et la durabilité du secteur artistique, notamment avec de nouveaux modèles d’affaires et de revenus.
* Améliorer la justice sociale, l’équité, la diversité et l’inclusion dans le secteur artistique.
* Améliorer l’accessibilité des arts et de la culture pour les personnes sourdes ou handicapées.
* Décoloniser le secteur artistique.
* Créer un secteur artistique plus vert.
* Stimuler la transformation numérique du secteur.
* Améliorer la santé, le bien-être et la sécurité financière des artistes et des professionnels du secteur.
* Créer des réseaux et des partenariats consolidant l’écosystème artistique et le rôle des arts dans la société.
* Amplifier les bienfaits des arts pour stimuler la vitalité des communautés
1. Activités du projet proposé \*

Cochez toutes cases pertinentes :

* Activités de recherche
* Activités d’exploration, de planification ou de développement de projet
* Activités d’évaluation et de partage de connaissances
* Partenariats et activités de réseautage
* Activités de transformation organisationnelle
* Prototypes ou projets pilotes
* Tests et activités d’optimisation
* Activités de mise en œuvre
* Ne s’applique pas
1. Autres activités du projet (Veuillez décrire) (environ 100 mots)
2. Retombées \*

Votre réponse à cette question sera utilisée à des fins de recherche et de mesure. Elle ne servira pas à l’évaluation de votre demande.

Quelles sont les retombées principales prévues de votre projet? Cocher toutes les cases pertinentes :

* Partager les connaissances
* Stratégies pour l'avenir
* Améliorer la collecte et l'analyse des données
* Adopter des méthodes de travail nouvelles et innovantes
* Acquisition de compétences nécessaires à l’innovation
* Amélioration de l’accessibilité et élimination d’obstacles
* Établir de nouveaux partenariats et réseaux

## Budget et annexes

1. Complétez le document Budget et annexes.\*
2. Montant demandé \*

Jusqu’à 250 000 $

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé. N’incluez pas les dépenses qui ne sont pas admissibles pour cette composante.

**$**

## Documents requis

Téléversez les documents pertinents à votre demande. Les lettres de confirmation d’engagement et la documentation d’appui, **dans l’ensemble**, ne doivent pas dépasser **10 pages.**

1. (Requis) Téléversez la ou les lettres confirmant l’engagement du ou des partenaires. \*
2. (Facultatif) Téléversez les documents pertinents à la compréhension du projet, y compris, le cas échéant, des sommaires d’études ou de recherches pertinentes.